SIED 70

REUNION DU COMITE SYNDICAL

29 septembre 2012

Quorum : 292

- **Membres du Comité : 582**
- **Présents lors de la réunion du 15 septembre dernier : 225**
- **Manquaient donc 67 délégués pour délibérer**
- **Pas besoin de quorum pour cette 2ème réunion**
- **Nous devons nous interroger sur notre système actuel de représentation fixé par les statuts du syndicat**

Les travaux du bureau syndical

- Depuis la réunion du 17 mars dernier, le bureau s'est réuni à 4 reprises, les :
  - 23 mai,
  - 4 juin,
  - 27 juin,
  - 11 septembre.
- Le recueil des actes administratifs, transmis avec le rapport de présentation à tous les délégués, est disponible sur le site internet www.sied70.fr

Les faits majeurs depuis mars 2012

- L'achèvement de la départementalisation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité
- Les incertitudes sur la pérennité du FACE à moyen terme et sur les modalités d'application de la PCT à partir de 2013
- Le lancement d'appels d'offres pour la maîtrise d'œuvre des chaufferies de Gy et Marnay et pour l'achat des matériels d'éclairage public

La départementalisation du SIED 70

- **L'arrêté préfectoral n°1567 du 22 août dernier a été notifié le jour même de sa signature à l'ensemble des communes du département**
- **La Haute-Saône est le 56ème département français à disposer d'un syndicat d'électricité regroupant l'ensemble des communes du département**

L'évolution des adhésions au SIED 70

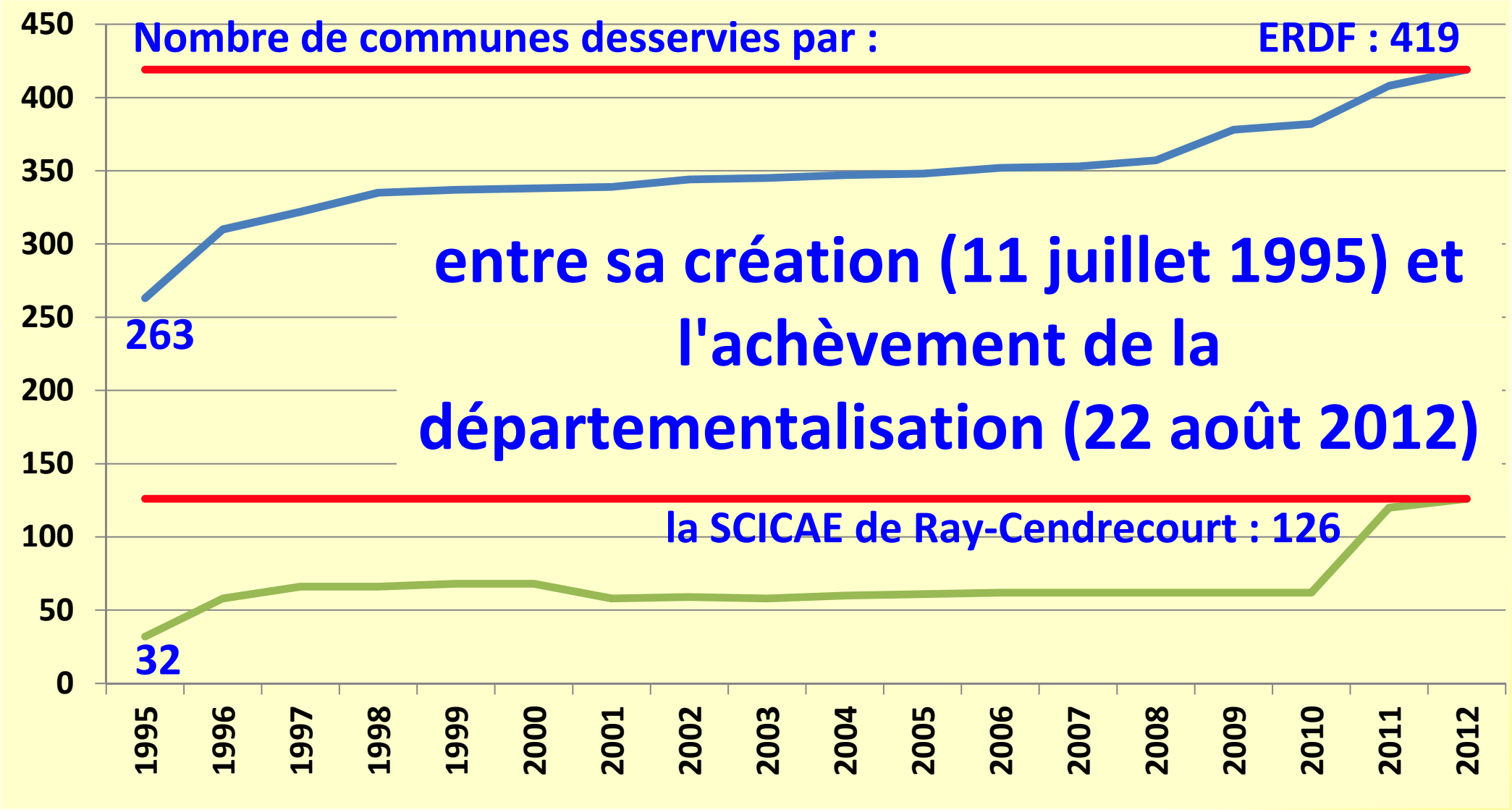

La situation des regroupements

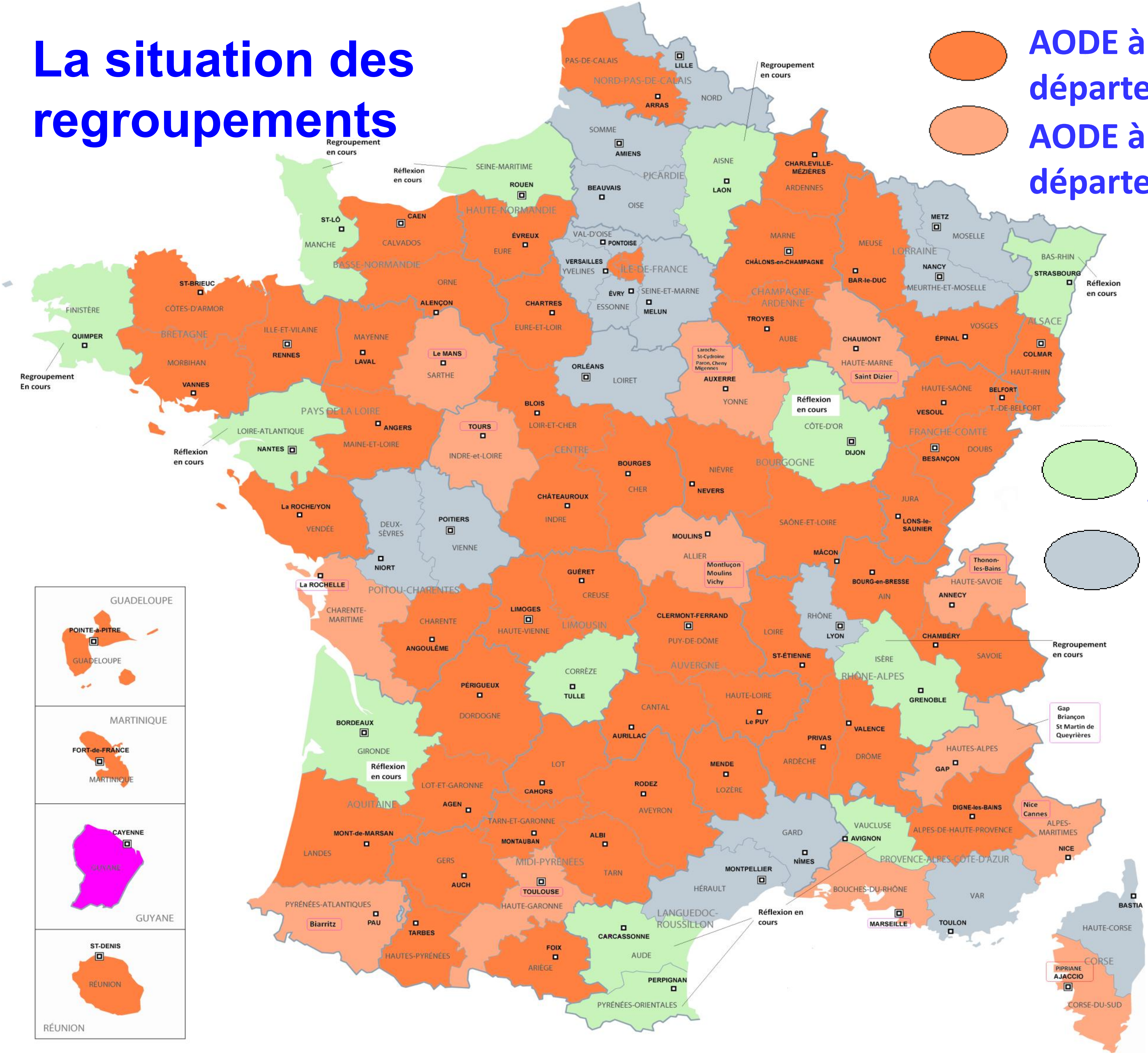

AODE à la maille départementale

AODE à la maille quasi départementale

Regroupement des AODE en cours

Regroupement moins avancé

Le retrait de la CC du Pays de Lure

- La CCPL a supprimé de ses statuts la compétence "éclairage public" commune avec les compétences du SIED 70
- Les communes qui ont donc repris cette compétence, pourront continuer à confier au SIED 70 des travaux sur leurs installations d'éclairage public
- L'adhésion de la CCPL au SIED 70 est donc devenue sans objet et il y a lieu de mettre en conformité les statuts du syndicat

Le FACÉ

- Le FACÉ est devenu un compte d'affectation spécial (CAS) que gère l'Etat
- Cette modification a entraîné un retard dans la notification des subventions
- Le FACÉ, sachant que le SIED 70 allait devenir courant 2012, le seul maître d'ouvrage des travaux d'électrification, n'a pas appliqué la pénalité financière prévue. Il a toutefois refusé les aides demandées par 2 communes isolées
- A la demande des communes concernées, ces 2 dossiers seront engagés par le SIED 70

La PCT

- Le prix de vente de l'électricité comprend une participation aux travaux d'extension réalisés par les gestionnaires des réseaux et les syndicats
- Cette PCT (part couverte par le tarif) est l'objet du litige entre ERDF et le SIED 70 en cours d'instruction par la Cour d'appel de Nancy
- La convention en cours se termine le 31/12/12
- Une nouvelle convention devrait être signée par le SIED 70 sous condition qu'elle lui donne satisfaction et évite tout litige ultérieur

Pourquoi instaurer la TSCFE ?

- Les communes de moins de 2000 habitants qui avaient instauré la TLE avant 2010, ne pourront plus la percevoir en 2013 du fait de la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010
- La règlementation impose au SIED 70 maître d'ouvrage, de financer une partie des travaux

Pourquoi instaurer la TSCFE ?

- **Les incertitudes sur les financements du FACÉ sont de plus en plus perceptibles, et le FACÉ demande au SIED 70 d'instaurer la TCFE pour avoir une autonomie financière suffisante qui permette de conduire une politique d'aménagement à l'échelle de son territoire.**

Pourquoi instaurer la TSCFE ?

- Depuis le 1er janvier 2012 l'encadrement des financements croisés s'impose au SIED 70
- Avec un financement de l'état, le maître d'ouvrage doit autofinancer au moins 20% du montant de l'opération (cas du FACÉ)
- S'il fait appel à des fonds de concours, le maître d'ouvrage doit apporter au moins 25% d'autofinancement de ses fonds propres

Pourquoi instaurer la TSCFE ?

- La chasse au gaspillage d'énergie doit passer à une phase supérieure et le SIED 70 doit pouvoir apporter une aide logistique et financière à ses adhérents
- De nombreux renouvellements de matériels d'éclairage public sont à prévoir suite à l'abandon des lampes fluorescentes dès 2015
- Cette taxe générait une recette globale de 650 000€ perçue par les communes qui avaient instauré la TLE

Pourquoi instaurer la TSCFE ?

- La recette de cette taxe estimée à environ 3 000 000 € par an, servirait à financer des travaux et des aides aux communes sur le territoire desquelles la TSCFE serait perçue
- Les communes de plus de 2000 h qui reverseraient la TCFE au SIED 70, bénéficieraient des conditions des communes rurales
- La part de financement du SIED 70 sur les travaux des communes urbaines serait assuré par les redevances de concession que ces travaux génèrent

Pourquoi instaurer la TSCFE ?

- Pour les adhérents sur le territoire desquels le SIED 70 percevrait la TCFE, les financements envisagés grâce à la recette, sont indiqués dans le guide des aides
- Lorsque le SIED 70 financera en totalité les travaux d'électrification, il prendra également en charge les travaux induits en éclairage public (câbles et fourreaux, commandes, reprise des luminaires) et sur les ouvrages de génie civil de communications électroniques existants

Les financements du SIED 70

- **Les aides apportées par le SIED 70 à ses adhérents dont la population est inférieure à 2000 habitants seraient les suivantes :**
- **1 500 000 € pour les travaux d'électrification soit 100% des travaux de renforcement, de sécurisation et d'extension, d'une part, incombant aux collectivités en charge de l'urbanisme et, d'autre part, devant desservir de nouveaux bâtiments agricoles**

Les financements du SIED 70

- **1 350 000 € pour les travaux d'éclairage public soit :**

. 100% des travaux liés à ceux de renforcement (sauf fournitures et pose de nouveaux lampadaires)

. 80% sur des travaux de rénovation d'installations d'éclairage public entraînant une réduction de la consommation d'électricité de plus de 40%

. 25% sur les travaux d'éclairage public concernant des voiries existantes

. 10% sur les travaux d'éclairage public concernant des voiries de lotissements nouvellement créés

Les financements du SIED 70

- **500 000 € pour les travaux de génie civil de communications électroniques soit :**

. 100% des travaux liés aux travaux d'électrification financés intégralement par le SIED 70

- **100 000 € pour la maîtrise de la demande d'énergie soit :**

. 100% pour des conseils et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux entraînant une utilisation rationnelle de l'énergie

Les financements du SIED 70

- **Pour les travaux d'électrification 2012, y compris une vingtaine d'opérations anticipées en 2011, le SIED 70 financerait 100% des travaux de renforcement, de sécurisation et d'extension, d'une part, incombant aux collectivités en charge de l'urbanisme et, d'autre part, devant desservir de nouveaux bâtiments agricoles**

Le coût de la TCFE pour les ménages

Ci-dessous les 3 exemples réels du coût de la TCFE envisagée

Type d'habitat	Consommation annuelle (kWh)	Coût moyen TCFE mensuel TTC
logement T3 chauffage et ECS au gaz	1630	0,98 € TTC
pavillon T5 chauffage et ECS au fuel	4111	2,47 € TTC
pavillon T6 tout électrique avec véranda habitée de 28 m²	9400	5,64 € TTC

Le vote de la TSCFE

- **L'article L5212-10 du Code général des collectivités territoriales stipule ceci : *"... Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :***

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ; ..."

- **Par conséquent l'instauration de la TSCFE et la fixation de son taux, relèvent d'une décision des membres du comité syndical.**

Le vote de la TSCFE

Question sur laquelle nous allons voter à bulletins secrets :

Approuvez-vous l'instauration de la TSCFE avec un coefficient de 8 et les règles du guide des aides avec la rétroactivité pour 2012 et les précisions présentées ?

Questions de la salle

Les budgets actuels : rappels

- Un budget principal (M14) qui assure toutes les dépenses de fonctionnement
- 3 budgets annexes pour bien séparer les activités accessoires du SIED 70 :
  - "conseil" depuis 2010 pour le CEP (M14)
  - "prestations de services" pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des chaufferies (M4 – TVA)
  - "régie des EnR" pour la chaufferie de Scey
- Les salaires des personnels sont affectés à chaque budget, les frais de fonctionnement sont répartis selon les recettes générées par les services

Budget annexe "CEP"

- Le service a pris son régime de "croisière"
- Les participations et subventions permettent de prévoir le remboursement de 21 500 € au budget principal
- Le solde des sommes dues au budget principal devrait être d'environ 5 000 € à la fin de l'exercice 2012

Budget annexe "CEP"

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
011	**Charges à caractère général**	**4 900 €**
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	4 900 €
67	**Charges exceptionnelles**	**8 500 €**
6748	Autres subventions exceptionnelles	8 500 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	**13 400 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
013	**Atténuations de charges**	**5 000 €**
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000 €
74	**Dotations et participations**	**8 400 €**
74748	Particip des autres communes	8 400 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	**13 400 €**

Budget annexe "prestations de services"

- Le service voit son activité diminuer
- Les projets de Gy et Marnay pour lesquels le SIED 70 en qualité de maître d'ouvrage, vient de désigner l'équipe de maitrise d'œuvre, vont apporter du travail au service
- Un autre projet est envisagé à Jussey
- Le financement du service nécessite une aide supplémentaire du budget principal de 20 400 €

Budget annexe "prestations de services"

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
011	**Charges à caractère général**	**-2 400,00 €**
6287	Remboursement de frais	-2 400 €
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**5 300 €**
6215	Personnel affecté par la collectivité	5 300 €
	RESULTAT CUMULE	**2 900 €**

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
70	**Vente de produits**	**-17 500 €**
706	Prestations de service	-17 500 €
77	**Produits exceptionnels**	**20 400 €**
774	Subventions exceptionnelles	20 400 €
	RESULTAT CUMULE	**2 900 €**

Les nouveaux budgets annexes

- **Le lancement des études de maitrise d'œuvre des chaufferies de Gy et de Marnay, nécessite de prévoir les premiers règlements qui devraient intervenir en 2012. Pour cela il est proposé de :**

1. **renommer le budget annexe "régie des énergies renouvelables" en "chaufferie et réseau de chaleur de Scey-sur-Saône "**
2. **créer 3 nouveaux budgets annexes :**
   - **"régie des énergies renouvelables"**
   - **"chaufferie et réseau de chaleur de GY"**
   - **"chaufferie et réseau de chaleur de Marnay"**

Budget supplémentaire "... Gy"

SIED 70

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
023	*Virement à la section d'investissement*	5 500 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	5 500 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
77	Produits exceptionnels	5 500 €
774	Subventions exceptionnelles	5 500 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	5 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
23	Immobilisations en cours	5 500 €
2313	Construction	3 400 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	2 100 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	5 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*5 500 €*
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	5 500 €

Budget supplémentaire "... Marnay"

SIED 70

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
023	*Virement à la section d'investissement*	11 000 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	11 000 €

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
77	Produits exceptionnels	11 000 €
774	Subventions exceptionnelles	11 000 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	11 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
23	Immobilisations en cours	11 000 €
2313	Construction	3 400 €
2315	Installations, matériels et outillage technique	7 600 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	11 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*11 000 €*
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	11 000 €

Budget supplémentaire "... Scey-sur-Saône"

SIED 70

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
011	**Charges à caractère général**	**-2 000 €**
60	**Achats et variation de stocks**	**-2 000 €**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, …)	-2 000 €
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**4 800 €**
6215	Remboursements sur rémunérations du personnels	4 800 €
67	**Charges exceptionnelles**	**14 370 €**
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	14 370 €
023	***Virement à la section d'investissement***	**300 €**
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	**17 470 €**

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises**	**17 470 €**
706	Prestations de services	17 470 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	**17 470 €**
	RESULTAT CUMULE	**17 470 €**

A noter :

4 800 € pour rémunérer les prestations du SIED 70

14 370 € de remboursement des avances du budget principal

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
23	**Immobilisations en cours**	**300 €**
2315	Installations, matériels et outillage technique	300 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	**300 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
021	***Virement de la section de fonctionnement***	***300 €***
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	**300 €**
	RESULTAT CUMULE	**300 €**

Budget supplémentaire "régie des EnR"

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**4 800 €**
6215	Remboursements sur rémunérations du personnels	4 800 €
67	**Charges exceptionnelles**	**16 500 €**
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	16 500 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	**21 300 €**

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

N° de compte	Intitulé	Budget 2012
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises**	**4 800 €**
706	Prestations de services	4 800 €
77	**Produits exceptionnels**	**16 500 €**
774	Subventions exceptionnelles	16 500 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	**21 300 €**
	RESULTAT CUMULE	**21 300 €**

Budget supplémentaire principal

- Le projet de budget supplémentaire présenté dans le rapport tient compte de la TSCFE et de la charge supplémentaire du SIED 70, correspondant aux contributions prévues initialement à la charge des communes de moins de 2000 habitants pour des travaux d'électrification de 2012
- Il reprend également une somme erronée de 700 000 € des amortissements de subventions qui aurait dû figurer en excédent de fonctionnement

Budget supplémentaire principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
011	**Charges à caractère général**	**4 500 €**
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	2 000 €
6231	Annonces et insertions	2 000 €
6247	Transports collectifs	500 €
67	**Charges exceptionnelles**	**36 900 €**
67441	Subventions au budget annexe	36 900 €
023	***Virement à la section d'investissement***	***258 000 €***
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	**299 400 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
70	**Produits des services**	**7 300 €**
70872	Remboursement par budgets annexes	7 300 €
74	**Dotations et participations**	**0 €**
77	**Produits exceptionnels**	**22 870 €**
774	Subventions exceptionnelles	22 870 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	**30 170 €**
	RESULTAT CUMULE	**30 170 €**
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		**-269 230 €**

Budget supplémentaire principal

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
040	***Opérations d'ordre entre sections***	***-700 000 €***
13913	*Subventions d'équipement transférées - départements*	*-700 000 €*
13	**Subventions d'investissement**	**50 000 €**
13248	Subv autres communes	50 000 €
204	**Subventions d'équipement versées**	**100 000 €**
204148	Subv aux autres communes	100 000 €
21	**Immobilisations corporelles**	**8 000 €**
2183	Matériel de bureau et informatique	8 000 €
23	**Immobilisations en cours**	**350 000 €**
2315	Installations, matériel et outillage techniques	350 000 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	**-192 000 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° de compte	Intitulé	BS 2012
13	**Subventions d'investissement reçues**	**-450 000 €**
13248	Subv autres communes	-400 000 €
13258	Subv des autres groupements	-50 000 €
021	***Virement de la section de fonctionnement***	***258 000 €***
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	**-192 000 €**

Transfert de compétence "réseau de chaleur"

- Par délibération de son conseil municipal du 8 mars 2012, la commune de Jussey a demandé un transfert au SIED 70 de sa compétence chaufferie au bois et réseau de chaleur pour desservir différents bâtiments publics du centre ville
- Après acceptation de ce transfert par le comité syndical et les communes, le SIED 70 lancera des études de maîtrise d' œuvre comme pour les projets de Gy et Marnay

Transferts de compétence "gaz"

- La société KNAUF a envisagé un raccordement de son usine de Sainte-Marie-en-Chanois au réseau de distribution de gaz naturel
- GRDF a réalisé une étude qui prévoit de créer une conduite depuis Fougerolles en passant par les bourgs de Raddon-et-Chapendu, Amage et Sainte-Marie-en-Chanois
- La commune de Breuchotte a également indiqué son intérêt au projet

Transferts de compétence "gaz"

- Dans le cas où une suite serait donnée par KNAUF, les collectivités intéressées doivent se réunir pour lancer une mise en concurrence pour conclure à une délégation de service public
- Ces 4 communes se sont rapprochées du SIED 70 qui dispose de cette compétence statutaire et ont délibéré pour demander le transfert de leur compétence au SIED 70

SIED 70

Questions diverses :

la parole est à la salle